

SMCTOM DE NONTRON

2026/0036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 58 - Votants : 57 - Nombre de voix : 90

L'an deux mille vingt six

Le 22 Septembre 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron, situé place Paul Bert, sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 15/09/2026.

Etaient présents : Messieurs, BILLAUD Olivier, COULOUMY Romain, BESSIERE Michel, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, LECHARPENTIER Vincent, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOREAU Vincent, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, BETEAU Vincent, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, GEREAUD Fabien, COLIN François, LAURENT Christophe, MEGE Patrice, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, FAYE Jean-Jacques.

Etaient présentes : Mesdames CHABOT-LALAY Patricia, ROUSSEL Brigitte, CLAUZURE Marianna, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, BREJASSOU Laura, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MOLLON Martine, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), LAFONTAINE Éric.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames COTTIN Laurence, CHOLET Nathalie, DUVERNEUIL Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Monsieur PEYPELUT Jean-Louis.

Était absente excusée : Madame GOURAUD Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHELET Thierry.

**Objet : Délibération portant acquisition de terrains situés au lieudit « Les Touilles-Est »,
sur la commune de Piégut-Pluviers**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical le projet de mise aux normes et d'extension de la déchèterie de Piégut-Pluviers, eu égard à la mise en demeure de la DREAL, et que l'absence de mise aux normes du site entraînerait sa fermeture par les services compétents.

Il précise, qu'au titre de ce projet, il est programmé :

- La création d'un bassin de confinement des eaux d'incendie,
- La création d'une voie de circulation pour l'exploitant afin de dissocier les flux de circulation avec les usagers,
- La création de trois zones casier de 45m3 pour la gestion des déchets non dangereux,
- La création d'une voie de sortie dédiée aux usagers,
- La reprise des clôtures et portails.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que, conformément aux plans élaborés par le maître d'œuvre, l'emprise du projet de création du bassin de confinement des eaux d'incendie est assise en tout ou partie sur les terrains situés au lieudit « les Touilles-Est » 24360 Piégut-Pluviers, parcelles cadastrées section B, comme suit :

- Parcelle n°626 : sur une surface de quarante-neuf mètres carrés (49m2),
- Parcelle n°472 : sur une surface de six cent vingt mètres carrés (620m2),
- Parcelle n°623 : sur une surface de quarante-huit mètres carrés (48m2).

Monsieur le Président précise que les surfaces mentionnées seront à confirmer par le géomètre lors de la division parcellaire définitive.

Monsieur le Président ajoute que lesdites parcelles appartiennent à madame Sylvie CHOISSERIE qui, par un contrat de vente de terrain en date du 09/02/2026, a :

- accordé la vente des parcelles concernées au profit du syndicat, pour un prix de vente total de mille euros (1000€), payable en totalité à la signature de l'acte de vente,
- autorisé le syndicat à débiter les travaux, par anticipation, avant la signature définitive chez le notaire.

Dès lors, il convient d'acquiescer, pour la réalisation du projet, les parcelles énumérées ci-dessus, d'une superficie totale (à confirmer lors de la division parcellaire définitive par le géomètre) de sept cent dix-sept mètres carrés (717m2), pour un prix de vente total de mille euros (1000€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant le projet de mise aux normes et d'extension de la déchèterie de Piégut-Pluviers,
Considérant les plans du projet,
Considérant le contrat de vente de terrain en date du 09/02/2026, conclu entre madame Sylvie CHOISSERIE et le SMCTOM de Nontron,
Considérant l'exposé de monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'acquisition des terrains situés au lieudit « les Touilles-Est » 24360 Piégut-Pluviers, parcelles cadastrées section B, appartenant à madame Sylvie CHOISSERIE, comme suit :
 - Parcelle n°626 : sur une surface de quarante-neuf mètres carrés (49m2),
 - Parcelle n°472 : sur une surface de six cent vingt mètres carrés (620m2),
 - Parcelle n°623 : sur une surface de quarante-huit mètres carrés (48m2),d'une superficie totale (à confirmer lors de la division parcellaire définitive par le géomètre) de sept cent dix-sept mètres carrés (717m2), pour un prix de vente total de mille euros (1000€),
- De prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition qui sont composés des frais d'étude, de travaux, de géomètre et de notaire,
- D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
- D'inscrire les crédits suffisants au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fargeas", written over the circular stamp.